



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 712-40-2024 ET 731-02-2024

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 5 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT 712-40-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 POUR DES FINS DE CONCORDANCE AFIN DE CRÉER LA ZONE A3-110

RÈGLEMENT 731-02-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 646-10 AFIN DE PRÉVOIR UNE NOUVELLE AIRE « AFFECTATION AGRICOLE/INDUSTRIELLE AGROALIMENTAIRE (A3A) »

Conformément à la loi, ces règlements entrent en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 14 novembre 2024.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé à l'Hôtel de Ville au 575, rue Principale, à Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau ou en en faisant une demande par écrit, soit par courriel à greffe@st-amable.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe / à l'attention de la greffière
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Les règlements seront aussi disponible très prochainement sur le site WEB de la ville à : <https://www.st-amable.qc.ca/ville/administration/reglements-municipaux>

Saint-Amable, ce 28^e jour de novembre 2024.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint